

Les six points du diagnostic sur la situation de l'économie française :

- La France a des atouts très importants dans la compétition mondiale mais vit désormais au dessus de ses moyens après avoir accumulé des déficits publics considérables depuis 25 ans ;
- Pour la première fois, en 2006 l'impôt sur le revenu payé par l'ensemble des ménages français ne servira pratiquement qu'à rembourser les intérêts de la dette publique au lieu de servir à préparer l'avenir et à renforcer le service public ;
- A partir de 2006, la population entre 15 et 60 ans diminuera pour la première fois dans l'histoire de notre pays ;
- Pour financer le modèle social auquel l'ensemble des Français restent attachés, une seule solution : plus de croissance, c'est-à-dire travailler davantage et plus d'actifs au travail ;
- Les entreprises françaises sont trop petites dans la mondialisation : 90 % d'entre elles ont 9 salariés ou moins. Il faut impérativement les aider à grandir pour conquérir les marchés à l'export, décisifs pour la croissance de demain ;
- La R&D reste trop faible en France où elle est inférieure aux autres pays en concurrence avec elle. Son renforcement est une exigence pour la compétitivité économique.

Principales annonces et propositions de Thierry Breton :

1. Développer l'emploi :

- Définition des principales caractéristiques du crédit d'impôt de 1000 euros pour orienter les jeunes vers les métiers connaissant des difficultés de recrutement ;
- Mise à l'étude d'une incitation à la mobilité géographique soit sous la forme d'une exonération d'impôt sur le revenu pendant un an, soit d'un crédit d'impôt, pour accompagner la reprise d'activité des chômeurs de longue durée ou des salariés perdant leur emploi à la suite d'un plan social.

2. Renforcer la population active :

- Pour augmenter le taux d'activité des seniors, en plus de la suppression de la contribution Delalande, envisager de nouveaux assouplissements pour faciliter le cumul emploi/retraite pour les 60-65 ans et même l'autoriser sans restrictions au-delà de 65 ans ;
- Pour améliorer le taux d'activité des femmes, élargir les possibilités de concilier vie professionnelle et maternité en étudiant des formules leur permettant de rompre moins longtemps avec le marché du travail et dans de meilleures conditions ;

- Pour contribuer à une immigration choisie face à la diminution engagée de notre population active, identifier rigoureusement les besoins futurs en main d'œuvre et en qualification. Renforcer l'attractivité de la France pour les compétences de haut niveau et les talents d'origine étrangère, par exemple en facilitant l'obtention d'un titre de résident à toute personne étrangère ayant investi au moins 1 million d'euros en France ou créé au moins 10 emplois.

3. Soutenir la consommation :

- Présentation du "chariot-type" parmi les indicateurs de progrès de l'économie française : de février 2005 à juin 2005, pour chaque type de foyer, la valeur du chariot-type a baissé ;
- Le Ministre réunira le Conseil National de la Consommation (CNC) le 5 juillet prochain pour présenter les axes de sa politique pour améliorer la protection des consommateurs, leur sécurité, les modalités de leur représentation et les moyens de leur action.

4. Fortifier les PME :

- Faciliter le financement en fonds propres des PME en croissance en ouvrant à Alternext la réduction d'IRPP à hauteur de 25 % des sommes souscrites au capital d'une PME non cotée sur un marché réglementé (réduction dite "Madelin"). En outre, les plus-values de cession à long terme de titres cédés sur le marché sur Alternext sont totalement exonérées dès la création de ce marché ;
- Renforcer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les PME par le lancement, en septembre 2005, d'un "Plan d'action TIC-PME 2010" doté par le Minefi de 7 millions d'euros ;
- Démarches auprès des autres Etats-membres et de la Commission européenne pour obtenir une position commune afin de négocier rapidement à l'OMC la possibilité de réserver aux PME une part des marchés publics passés au sein de l'Union ;
- Evolution de la réglementation française afin que chaque acheteur public rende désormais compte *ex post* de la part de ses marchés attribués aux PME. Des statistiques précises seront régulièrement publiées par le Minefi dans le cadre de l'Observatoire des marchés publics à compter de septembre 2005.

5. Dynamiser la R&D :

- Pour diffuser la R&D dans le tissu des PME-PMI, fixation à l'Agence pour l'Innovation Industrielle (AII) d'un objectif de participation des PME à hauteur de 25 % des programmes qu'elle financera ;
- Pour dynamiser le soutien public à la recherche réalisée dans les entreprises, mise à l'étude d'une amélioration du Crédit Impôt Recherche (CIR).